
Adresse de la société montagnarde de Figeac qui voue à l'exécration tout partisan de la paix, lors de la séance du 5 ventôse an II (23 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société montagnarde de Figeac qui voue à l'exécration tout partisan de la paix, lors de la séance du 5 ventôse an II (23 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 372-373;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32375_t1_0372_0000_13

Fichier pdf généré le 15/05/2023

provisoirement la République française. Point de trêve, dit cette société: jurons de nouveau guerre aux tyrans, paix aux chaumières, et que ce cri sacré rallie les bons Français (1).

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (2).

31

Le citoyen Lejolivet, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Marne, envoie à la Convention le procès-verbal de la fête célébrée à Châlons pour l'inauguration du temple de la Raison. Ordonnateur des fêtes patriotiques, il en annonce une autre très prochaine pour l'anniversaire de la mort du tyran.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (3).

32

Les représentans du peuple envoyés dans Commune-Affranchie (4), écrivent qu'ils sont douloureusement affectés de l'indulgence avec laquelle la Convention reçoit les dénonciations qu'on lui porte contre la commission militaire établie en cette commune. Ils protestent de l'impartialité et de l'imperturbable patriotisme des membres qui la composent.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (5).

[30 pluvi. II] (6)

« Citoyens collègues,

» Il nous est difficile de vous exprimer combien nos cœurs sont attristés de l'excessive indulgence avec laquelle vous souffrez qu'on vienne impunément à votre barre enlever la confiance et le respect publics aux hommes vertueux qui servent avec le plus d'ardeur et de constance les principes et la marche de la révolution.

C'est pour la seconde fois qu'on ose se présenter devant vous pour couvrir d'accusations impures la commission révolutionnaire de Commune-Affranchie, dans l'espérance, sans doute, de relever encore une fois l'affreux courage des conspirateurs, qui n'attendent qu'une intermission dans la vengeance nationale, pour renouer le fil de leurs trames parricides contre la patrie.

» Ce tribunal, citoyens collègues, mérite toute votre estime. Considérez les personnes qui le calomnient; interrogez à son égard celles en qui

(1) M.U., XXXVII, 92; C. Eg., n° 555.

(2) P.V., XXXII, 169. B^{is}, 5 vent.; Ann. patr., n° 419.

(3) P.V., XXXII, 169. B^{is}, 5 vent.

(4) Ces 3 rep. avaient été envoyés dans le Rhône et la Loire pour y établir le gouvern. révol. (AULARD, Recueil des Actes..., X, 746; décret du 9 niv. II.

(5) P.V., XXXII, 169. Audit. nat., n° 519; Batave, n° 375; Mess. soir., n° 555; Rép., n° 66.

(6) B^{is}, 5 vent.; Débats, n° 522, p. 65; Mon., XIX, 553; J. Paris, n° 421. Reproduit dans AULARD, Recueil des Actes..., XI, 263; Extraits dans C. univ., 6 vent.; J. Sablier, n° 1159; J. Mont., n° 103.

vous avez mis votre confiance: elles vous diront avec quel dévouement pur il remplit ses rigoureux devoirs, avec quelle religieuse méditation les accusés examinés, avec quelle courageuse impartialité le juge descend dans leur pensée la plus intime, dans leur conscience, pour en suivre tous les mouvemens. Les jugemens de ce tribunal peuvent effrayer le crime, mais ils rassurent et consolent le peuple qui les entend et qui les applaudit.

» Il est possible que les hommes irréflectifs qui ont accueilli avec tant de complaisance la calomnie, qu'il étoit de leur devoir et de leur dignité de repousser ne soient eux-mêmes que trompés: ils manquent d'instruction depuis que leurs amis, leurs correspondans sont anéantis sous la foudre populaire.

» C'est à tort qu'on pense nous faire les honneurs d'un sursis: nous n'en avons point accordé. Notre confiance est sans borne et sans réserve dans l'austère probité du tribunal; et nous n'oublierons jamais les principes à ce point, de croire que nous avons le droit de suspendre le cours de la justice.

» On cherche en vain de toutes les manières à intéresser notre sensibilité, à affaiblir l'énergie de notre caractère. Nous avons fait le sacrifice de nos affections personnelles; nous nous enveloppons avec la patrie; nous resterons forts et impassibles avec elle.

FOUCHÉ, LAPORTE, MÉAULLE.

33

Le conseil du district d'Ambroise fait part à la Convention nationale que le citoyen René Tourlet, notaire à Cangey, a fait don à la patrie du montant de la liquidation de son office.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (1).

34

La société montagnarde de Figeac voue à l'exécration des générations présente et futures ceux qui parleroient de paix en ce moment, et ne rempliroient pas les brillantes destinées de la patrie. (*Applaudi*).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Figeac, s.d.] (3)

« Citoyens Législateurs,

Au milieu des triomphes de la République, au moment où la bravoure de ses défenseurs n'a laissé au despotisme aux abois d'autre partage que la honte, d'autre ressource qu'une fuite ignominieuse, quelle est la voix lâche et perfide qui a prononcé le mot de paix? Traiter avec les tyrans, n'est-ce pas reconnoître leur existence

(1) P.V., XXXII, 169. B^{is}, 5 vent. (suppl¹).

(2) P.V., XXXII, 169. B^{is}, 5 vent. (suppl¹): C. univ., 7 vent.; J. Sablier, n° 1159.

(3) C 295, pl. 985, p. 29, et minute du p.-v.

désastreuse ? N'est-ce pas trahir l'humanité qu'ils ont si longtemps opprimée et avilie ? N'est-ce pas abandonner la cause de la liberté qui dans nos victoires reconnoît ses triomphes, et nous montre dans les hommes aveugles qui nous combattent des esclaves à convertir, des frères à gagner, et de nouveaux amis à lui conquérir ? Oui, braves Montagnards ! Guerre à mort aux tyrans, paix et fraternité aux hommes libres : voilà votre devise et la nôtre. Le seul traité que nous puissions conclure doit être dicté par la liberté et l'égalité, et placé par ces deux divinités tutélaires de la France sur les débris de tous les trônes.

Loïn de nous l'affreuse pensée, que les défenseurs de la patrie puissent envisager, ou demander ce terme de leurs triomphes ! Sans doute, il peut se glisser parmi eux des lâches et des désorganisateur; mais ils continueront à repousser les perfides suggestions, les trahisons multipliées, en entassant victoire sur victoire, en attachant à leur nom l'amour, le respect, et une reconnaissance éternelle, et en mettant leurs concitoyens dans l'impossibilité de trouver assez de lauriers pour décorer leurs triomphes et sans parler de la gloire qui est leur idole. Pourroient-ils renoncer au désir de prouver à ces esclaves si vantés de Frédéric Guillaume, que tout est forcé de plier devant la bravoure des défenseurs de la Liberté ? S'arrêteroient-ils en si beau chemin ? Ces tours, ces donjons, ces petits nids à tyrans si multipliés en Allemagne, ne voudront-ils pas faire une promenade civique pour les détruire, et aller porter ensuite les complimens de la République à ces banquiers si généreux de la Hollande ? De là en Angleterre, il n'y a qu'un pas : Mylord Pitt a rendu de trop grands services à la Liberté; en déployant au grand jour toutes les lâchetés, les perfidies, les horreurs dont le despotisme peut être susceptible, pour qu'ils ne s'empressent pas d'aller lui en témoigner notre reconnaissance, et le remercier des guinées qu'il a répandues en profusion sur notre territoire et ces saints espagnols si intéressans quand ils ont été réparés par les ouvriers de la République, ces piastres fortes, cordonnées, résisteront-ils à l'envie de s'assurer par eux-mêmes de leur poids et de leur figure ? Nous ne parlons pas du Saint Père : c'est un si drôle de corps, qu'au moyen de ces singeries, et en le mettant dans une boîte, il seroit encore bon à faire gagner la vie à un pauvre homme

Citoyens Législateurs, nous vous demandons une grâce, quoique ce mot doive être banni du langage républicain Si dans nos armées, il se trouve quelque individu, quelque corps qui prononce le nom de paix, et recule à l'aspect des brillantes destinées de sa Patrie, faites-nous signe, nous embrassons nos femmes, nos enfans, et nous volons remplacer ces lâches déserteurs des triomphes de la Liberté ».

CAILA (présid.), PALMET (secrét.), BARRÉ (secrét.)

[et 54 autres signatures]

35

La société populaire de Villefort, département de la Lozère, fait part de la fête qu'elle a célébrée pour l'inauguration du temple de la Rai-

son, et invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Villefort, s.d.] (2)

« Représentants du peuple.

Vous apprendrez les nouveaux triomphes de la philosophie et de la raison sur les préjugés, c'est annoncer aux tyrans coalisés l'affermissement de la république.

Dès l'arrivée dans le département de Chateaufort représentant montagnard, toutes les marques d'un culte public et dominateur ont été anéanties. Les cloches métamorphosées en foudres, porteront la mort dans les rangs ennemis, et les vases servant aux prêtres vont être envoyés au creuset national. Tous les hochets du fanatisme, toutes les momeries seront employés à un usage bien cher à des républicains, en devenant utiles à la patrie.

Le dernier decadi nous avons fait dans cette commune, l'inauguration du temple de la raison, dans la cidevant église paroissiale. Un peuple immense de tout âge et de tout sexe, rendoit cette cérémonie aussi sublime que touchante. Plusieurs orateurs ont fait connoître le but de cette fête : le citoyen André fils, le flambeau de la vérité à la main, a rappelé les principes de la nature et de la raison, combattu les préjugés. Le citoyen Flory, délégué du représentant du peuple Chateaufort dans le district, cidevant curé de Meyrueis, qui a envoyé ses lettres de prêtrise à la Convention et s'est marié en vrai sans-culotte avec sa servante, a abjuré leserreurs et le charlatanisme de cette secte, qui ne foudroie sa fortune que sur la crédulité des hommes et l'habitude de plusieurs siècles, et avec une éloquence persuasive, il a tiré le voile mystérieux qui couvroit tous les prestiges. Les cœurs de chant des deux sexes ont fait retentir les voutes du temple par des airs patriotiques. Les cris mille fois répétés de Vive la république ! Vive la raison ! se sont fait entendre de toutes parts. L'enthousiasme étoit à son comble : alors toute l'assemblée est sortie du temple, pour se livrer à la joie qu'inspire la fête de la nature. Deux commissaires ont été désignés pour aller inviter les citoyens à porter sur l'autel de la patrie, leur vieux linge, propre à faire de la charpie pour nos défenseurs; et dans l'instant plusieurs balots ont donné la mesure du patriotisme qui anime cette commune.

Actuellement que le fanatisme a expiré, que les autels et les idoles sont écroulés, nous ne voulons d'autre culte public que celui de la liberté et de la raison.

Intrépides représentants, qui avés sauvé la république malgré tant de dangers, continués à bien mériter de la patrie, en restant fermes à votre poste. La société populaire de Villefort, vous invite à ne quitter le gouvernail du vaisseau de l'Etat qu'après l'avoir conduit au port.

Vive la Montagne ! Vive la République !

BORELLI (présid.), REBOUL (secrét.),
ANDRÉ (secrét.).

(1) P.V., XXXII, 170, Bⁱⁿ, 5 vent.

(2) C 295, pl. 985, p. 30.